

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Décret N°/2015/.....061/PRG/SGG du 10 AVR. 2015/2015

Portant transfert de Crédits Budgétaires**Exercice 2015****Le Président de la République**

Vu – La Constitution ;

Vu -- La Loi L /2012/N°012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances;

Vu -- La Loi L /2014/033/AN du 23 Décembre 2014, portant Loi de Finances pour l'année 2015 ;

Vu – Le Décret D/2011/118/PRG/SGG du 14 Avril 2011, portant attributions et organisation du Ministère Délégué au Budget ;

Vu – Le Décret D/2013/015/PRG/SGG du 15 janvier 2013, portant règlement général de gestion budgétaire et de comptabilité publique;

Vu - Le Décret D/2015/005/PRG/SGG du 12 janvier 2015 portant répartition entre les départements Ministériels et Institutions des crédits de paiement ouverts au Budget de l'Etat pour 2015 ;

Vu – Le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 janvier 2014, portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

Vu – Le Décret D/2014/020/PRG/SGG du 20 janvier 2014, portant structure du Gouvernement ;

Vu – Le Décret D/2014/021/PRG/SGG du 20 janvier 2014 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Sur proposition du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances

DECRETE**Article 1^{er}**

Il est autorisé le transfert de crédits de GNF 106.470.961.452 (Cent six milliards quatre cent soixante dix millions neuf cent soixante un mille quatre cent cinquante deux Francs Guinéens) entre les lignes des Titres III "Achats de Biens et Services", IV "Subventions et Transferts", V "Investissements Publics" et VI "Investissements Financiers et Transferts en Capital" des Budgets des Dépenses communes et du Ministère Délégué à la Défense Nationale, suivant le tableau ci- après:

Tableau de transfert

Sect	Sous-Section	T	C	A		Crédit Initial	Crédit Actuel	Annulation	Ouverture	Credit Révisé
03					Ministère de la Défense Nationale			4.256.444.000	102.470.961.452	
	210009000600				Min.Déf. Nle-Ens.N.V.--Ress.propres h.pjt					
		3	31	11	Pré-imprimés	2.000.630.000	2.000.630.000	500.000.000		1.500.630.000
		3	31	12	Documentation	250.008.000	250.008.000	250.008.000		
		3	31	21	Fournitures et petits matériels de bureau	874.361.000	874.361.000	794.471.000		79.890.000
		3	31	22	Fournitures Informatiques	1.460.632.000	1.460.632.000	360.632.000		1.100.000.000
		3	31	41	Petits outillages et fournitures d'atelier	108.418.000	108.418.000	108.418.000		
		3	31	42	Produits et petits matériels de nettoyage	113.568.000	113.568.000	113.568.000		
		3	31	90	Autres produits et fournitures	149.457.000	149.457.000	149.457.000		
		3	32	49	Autres consommables spécifiques	570.729.000	570.729.000	300.000.000		270.729.000
		3	33	14	Hôtels, hébergement agents FP	512.376.000	512.376.000	250.000.000		262.376.000
		3	36	21	Manifestations sportives	904.565.000	904.565.000	250.000.000		654.565.000
		3	37	12	Entretien matériel informatique	1.137.240.000	1.137.240.000	300.000.000		837.240.000
		3	37	13	Entretien matériel techniques	1.251.607.000	1.251.607.000	400.000.000		851.607.000
		3	37	40	Entretien Installations techniques	483.266.000	483.266.000	200.000.000		283.266.000
		3	39	29	Autres actions conjoncturelles	594.977.000	594.977.000	279.890.000		315.087.000
		3	51	51	Véhicules et engins	10.356.000.000	10.356.000.000		7.248.223.798	17.604.223.798
	52049900100				Prog.Con.Eq.MDN--Ens.N.V.--Ress.propres BND					
		5	53	30	Bâtiments administratifs	32.000.000.000	32.000.000.000		95.222.737.654	127.222.737.654
35					Administration et Contrôle des Grands Projets				4.000.000.000	
	52100900600				Fds Dév.Régio-Ens.N.V.--Ress.propres h.pjt					
		4	41	90	Sub. Expl.NV(Recherche Formation)	14.979.779.000	14.979.779.000		4.000.000.000	18.979.779.000
99					Dépenses communes de l'Etat			*****		
	59000900600				Aut.Opér.Eco.-Ens.N.V.--Ress.propres h.pjt					
		6	61	90	Prises de participation diverses	123.702.843.000	123.702.843.000	63.374.772.067		60.328.070.933
	79900900600				Autres ménages-Ens.N.V.--Ress.propres h.pjt					
		4	43	72	Appui prix produits première née	42.358.910.000	39.817.645.000	38.839.745.385		977.899.615

Tableau de transfert

Totaux	106.470.961.452	106.470.961.452	
--------	-----------------	-----------------	--

Article2

Le montant du transfert servira à couvrir les dépenses liées à la construction de Bâtiments administratifs, à l'acquisition de véhicules pour le compte dudit Ministère, au contrôle et à la supervision du programme d'éclairage public de trente mille (30 000) lampadaires dans les cinq (05) communes de Conakry, les trente trois (33) Préfectures et les trois cent quatre (304) CRD, exercice 2015.

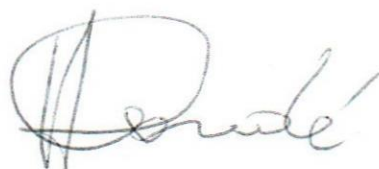
Article3

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre Délégué au Budget, le Ministre Délégué à la Défense et l'Administrateur Général de l'Administration et Contrôle des Grands Projets et des Marchés Publics sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent Décret.

Article4

Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le **10 AVR. 2015**



PROFESSEUR ALPHA CONDE

AMPLIATIONS :

SGG	2
MEF/CAB	2
MDB/CAB	2
MDDN	2
DNB	2
DNCF	2
DNTCP	2
ARCHIVES	2
TOTAL	16

Ref : DNSI/ChaîneDépense/D/29